

NOTE SUR LE CONFORT VISUEL

Exigences en matière d'information pour renseigner la rubrique confort visuel des résumés sur les caractéristiques sanitaires et de confort

COMITE TECHNIQUE INIES
JUN 2006

Il faut que les informations apportent des données objectives sur la contribution du produit au confort visuel.

Le confort visuel peut être défini par la relation entre l'intérieur et l'extérieur, la qualité de la lumière en intérieur et à l'extérieur.

Le confort visuel a une influence forte sur l'individu tant au niveau physiologique que psychologique.

Le confort visuel ne se réduit pas à la seule prise en compte du niveau d'éclairage naturel et artificiel.

Les éléments à prendre en compte dans l'approche sont à notre sens les suivants :

1. Les facteurs liés à la relation visuelle entre intérieur et extérieur :
 - a. L'orientation cardinale du bâtiment
 - b. La position des ouvertures : verticales, en toiture...
 - c. La hauteur d'allège : transparence
 - d. La proportion vides-pleins de la peau du bâtiment
 - e. La proportion des dimensions des ouvertures
 - f. Les perspectives de vues à l'intérieur
 - g. Les perspectives dégagées vers l'extérieur avec la prise en compte des particularités de l'environnement extérieur

2. Influence de l'environnement (intérieur et extérieur) et maîtrise de l'ambiance par l'utilisateur :
 - a. La pénétration de la lumière et sa répartition en fonction des facteurs ci-dessus
 - b. Les influences de la couleur
 - c. La relation lumière et santé
 - d. La limitation des contrastes entre plans voisins
 - e. Hauteur des allèges : sentiment de sécurité, etc.
 - f. Vues : debout, assis, couché
 - g. Ergonomie (exemple : position /fenêtres)
 - h. Texture des surfaces
 - i. La qualité de la modulation de la lumière du jour
 - j. La qualité des dispositifs de modulation de la lumière artificielle

3. Les facteurs quantitatifs :
 - a. Niveaux d'éclairage
 - b. Rendu des couleurs (IRC)

- c. Température de couleurs (°K)
- d. Luminance (cd/m^2) (Candela)
- e. Facteur de lumière du jour
- f. Protection solaire
- g. Contrastes
- h. Rayonnement thermique des sources
- i. Maîtrise des nuisances
- j. ...

On peut satisfaire à ces facteurs en termes de moyen (par exemple type de protection solaire) ou de résultat (par exemple absence de rayonnement direct sur les plans de travail) justifiés par schémas d'aménagement et calculs.

L'éclairage naturel procure une qualité de lumière accrue et plus confortable pour des niveaux d'éclairement inférieurs à ceux apportés par l'éclairage artificiel.